

FICHE DE SIGNALEMENT – F060-**COORDONNÉES DE L'OCCUPANT :**

Nom : Prénom :
 Adresse : Matricule CAF :
 N°téléphone : Adresse-mail :
 Suivi social assuré par :

Nom et coordonnées (si le signalement provient d'un organisme, travailleur social ...) :
 Nom :

Adresse :

N°téléphone : Adresse-mail :

COORDONNÉES DU GESTIONNAIRE/PROPRIÉTAIRE :

Nom : Prénom :
 Adresse : Adresse-mail :
 N°téléphone :

TITRE D'OCCUPATION :

Propriétaire Locataire Sous-locataire Logé gratuitement Occupant sans droit ni titre

Date d'entrée dans les lieux : Date d'effet du bail
 (ou date de renouvellement de bail) :

CARACTÉRISTIQUES DU MÉNAGE :

Nombre total de personnes : dont enfants mineurs : majeurs :
 Personnes handicapées :
 Présence d'animaux dans le logement :

INFORMATION RELATIVE AU LOYER :

Montant total du loyer : dont APL : ou AL :

Le locataire a-t-il déposé des demandes de logement social ?

Si oui, indiquer le numéro unique :

Le locataire a-t-il déposé un recours auprès de la commission DALO : oui non

Si oui, indiquer le numéro du dossier DALO :

COMPOSITION DU LOGEMENT :

Superficie du logement : m²

Nombre de pièces principales : dont chambres :

Nombre de salles de bains : Cuisine : oui non

Type de chauffage :

Salles de bain/d'eau : intérieures ou extérieures WC : intérieurs ou extérieurs

La surface du logement est elle suffisante pour la composition du ménage ? oui non

OBSERVATIONS SUR L'ÉTAT DU LOGEMENT (SI POSSIBLE) :

- Le logement est situé dans une cave, un sous-sol, un garage, des combles dépourvus d'ouvertures vers l'extérieur
- Les pièces principales (chambres et séjour) ne sont pas assez éclairées naturellement ou n'ont pas d'ouverture vers l'extérieur
- Les pièces principales (chambres et séjour) présentent une hauteur sous plafond inférieure à 2,20 m
- Risque de présence de plomb dans le logement (peintures, tuyauteries ...)
- Le logement n'est pas muni d'une installation de chauffage suffisante
- Réseau électrique du logement insuffisant (sécurité, système sous dimensionné ...)
- Réseau électrique vétuste (tableau général, absence de prise de terre ...)
- Pas d'alimentation suffisante en eau potable à l'intérieur du logement
- Pas de WC intérieurs séparés de la cuisine et de la salle à manger ou pas de coin toilettes (avec douche ou baignoire, eau chaude et froide, évacuation)
- Refoulement et mauvaises odeurs dues à une mauvaise évacuation des eaux usées
- La structure de l'immeuble est en mauvais état (risque de chute de matériaux, présence de fissures, façades dégradées, fléchissements des poutres intérieures ...)
- Les dispositifs de retenue sont en mauvais état ou absents (rampes, escaliers, balcons, garde-corps ...)
- Le logement n'est pas étanche à l'eau (infiltrations d'eau,...)
- Le logement n'est pas étanche à l'air (menuiseries non étanches à l'air ...)
- Les murs, les sols et les canalisations sont dangereux
- Les murs, les sols et les canalisations sont vétustes
- Les réseaux de gaz/électricité sont en mauvais état
- Les équipements de chauffage sont en mauvais état
- Les équipements d'eau chaude sont en mauvais état
- La ventilation est insuffisante ou absente
- Le logement présente des traces d'humidité ou de moisissures

Avez-vous informé (par écrit en recommandé) votre propriétaire/gestionnaire des désordres énoncés :

oui non (champs obligatoire)

Joindre la copie de votre courrier ainsi que la réponse apportée par votre propriétaire

Des travaux ont-ils été entrepris par le propriétaire/gestionnaire : oui non

Si oui de quelle nature et à quelle date ? :

OBSERVATIONS DU LOGEMENT EXPRIMÉES PAR LES OCCUPANTS :Fiche de signalement à adresser à :

Direction Départementale des Territoires – Guichet Unique Habitat Indigne
2 Boulevard Amyot d'Inville – BP 20317 – 60021 Beauvais cedex
Accueil téléphonique : 03 64 58 15 52
ddt-habitat-indigne@oise.gouv.fr

DANS QUEL CAS REMPLIR CE FORMULAIRE ?

- Vous constatez des manquements en matière de salubrité ou de sécurité dans votre immeuble ou votre logement.
- **Vous avez signalé les désordres rencontrés dans votre logement à votre propriétaire/bailleur/syndic de copropriété par écrit et cette action est restée sans effet.**
 - ▶ **Nous joindre le courrier adressé à votre propriétaire/bailleur/syndic de copropriété.**

→ Le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne informe votre propriétaire de votre démarche et demande si des actions sont en cours pour remédier aux désordres.

→ Le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne enregistre et oriente votre signalement vers le service compétent.

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous êtes locataire :	Vous êtes propriétaire :
<ul style="list-style-type: none"> • Vous avez l'obligation de payer votre loyer, sauf si un arrêté municipal ou préfectoral vous en dispense. • Il est important de permettre l'accès à votre logement aux services compétents, qui pourront réaliser une ou plusieurs visites à votre domicile en présence de votre propriétaire (ou un représentant). 	<p>L'Anah encourage les travaux de rénovation des logements en accordant des aides financières sous certaines conditions</p> <p>Agence nationale de l'habitat (Anah) www.anah.fr www.monprojet.anah.gouv.fr</p>

L'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) offre une information juridique, financière et fiscale personnalisée et gratuite, sur toutes les questions relatives au logement
 ADIL 60 – 17 rue Jean Racine - 60000 Beauvais - 03 44 48 61 30

Email : adil60@wanadoo.fr

Site : <https://www.adil60.org>

ATTENTION : cette procédure n'a pas pour objectif l'attribution d'un logement social